



Orientation

8

8 objectifs de 89 à 96

- 91 Le réseau SAGIR
- 91 Le réseau SYLVATUB
- 92 Les actions en Charente
- 94 La collecte des déchets de venaison
- 95 L'hygiène de la venaison

La surveillance et la prévention des risques sanitaires





Contexte

- › Rappel des dangers sanitaires, impact sur la faune sauvage et zoonoses.
- › Rôle des chasseurs en tant que sentinelles et implication dans le réseau SAGIR.
- › Rappel du fonctionnement du réseau SAGIR avec la base EPIFAUNE.
- › Rappel du fonctionnement du réseau SYLVATUB.

La faune sauvage peut-être porteuse et véhiculer différentes pathologies d'origine infectieuses, parasitaires, toxicologiques, traumatiques, immunitaires... L'impact sur les oiseaux ou les mammifères est très variable en fonction de l'agent pathogène et des modes de transmissions interspécifiques affectant ainsi la dynamique des populations de manière plus ou moins importante. Cela peut engendrer une réflexion sur la mise en place de mesures de gestion adaptées à l'espèce impactée.

Certaines de ces pathologies sont transmissibles à l'homme (zoonose) d'où l'importance d'une vigilance accrue des épidémies affectant la faune sauvage. D'autres maladies sont partagées avec les animaux domestiques.

Leurs connaissances et suivis contribuent à la protection de la santé publique et du statut sanitaire du cheptel domestique et des populations sauvages. Les chasseurs et les chasseuses, qui au quotidien sont au plus près du terrain, sont au cœur d'un dispositif de surveillance de l'apparition des mortalités anormales de la faune sauvage.

Ainsi, les signalements de ces mortalités positionnent les chasseurs et les chasseuses dans un rôle de « sentinelle » essentiel dans le suivi de l'état sanitaire de la faune sauvage en participant activement à cette mission d'intérêt général. Les cas de mortalité et la surveillance de la faune sauvage sont encadrés par deux réseaux : le réseau SAGIR (surveiller pour agir) et le réseau SYLVATUB (réseau spécifique au suivi de la tuberculose bovine dans la faune sauvage).

OBJECTIF N°89



Maintenir une veille sanitaire de la faune sauvage à travers les différents réseaux de surveillance.



Le réseau SAGIR

C'est un réseau national de surveillance des maladies infectieuses des oiseaux et des mammifères sauvages créé en 1955 et consolidé en 1986. Il est co-piloté au niveau national par l'OFB et la FNC. En Charente, comme partout en France le réseau SAGIR est coordonné par deux interlocuteurs techniques départementaux (ITD) : un technicien de la FDC16 et un agent de l'OFB. Les cadavres découverts par des chasseurs ou des chasseuses, des promeneurs, des naturalistes, des particuliers ou d'autres personnes sont transportés par les agents de la FDC16 ou de l'OFB (qui disposent d'une autorisation) jusqu'au laboratoire départemental d'analyses de la Charente où est réalisé un diagnostic. L'intégralité des fiches de collecte et des résultats sont intégrés dans une base de données nationale EPIFAUNE.

Les objectifs du réseau SAGIR sont de :

- › Détecter précocement l'apparition de nouvelles maladies pour la faune sauvage.
- › Détecter les agents pathogènes transmissibles à l'homme et/ou partagés par la faune sauvage et les animaux domestiques.
- › Surveiller les effets aigus non intentionnels de l'utilisation agricole des produits phytopharmaceutiques sur les oiseaux et les mammifères sauvages.
- › Caractériser dans le temps et dans l'espace les maladies des oiseaux et des mammifères sauvages à enjeu pour la santé des populations. SAGIR est aussi au service de la protection de la santé de l'homme.



SYLVATUB

DISPOSITIF DE SURVEILLANCE DE LA TUBERCULOSE BOVINE DANS LA FAUNE SAUVAGE EN FRANCE

Le réseau Sylvatub

Le réseau SYLVATUB est un réseau de surveillance national et départemental de la tuberculose bovine dans la faune sauvage. Les actions du réseau sont encadrées par la DDETSPP (Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations).

En Charente, le groupe de pilotage du réseau se compose de l'APAC16, le groupement des Lieutenants de Louveterie de la Charente, l'AFESVST16, la CA16 (Chambre d'agriculture de la Charente), Charente Nature, la DDETSPP16, la DDT16, la FDC16, le GDS16, le LDAR16 et l'OFB.



Les actions en Charente

SURVEILLANCE ÉVÈNEMENTIELLE

Examen initial venaison cervidés et sanglier

Dans tout le département, la découverte de lésions évocatrices de tuberculose lors de l'examen initial des grands gibiers prélevés à la chasse doit être déclarée aux référents soit de la FDC16, de l'OFB ou de la DDETSPP. Dans la zone à risque SYLVATUB (voir carte annexée à l'arrêté préfectoral spécifique) l'examen initial de tous les grands gibiers prélevés à la chasse est obligatoire. L'examen sera mentionné sur le carnet de battue et sur RETRIEVER.



SAGIR

Le fonctionnement normal de réseau SAGIR est destiné à collecter des cadavres d'animaux signalés par les chasseurs ou d'autres observateurs pour connaître les causes de mortalité. Les sangliers, cerfs, chevreuils, et blaireaux sont ainsi collectés comme d'autres espèces.

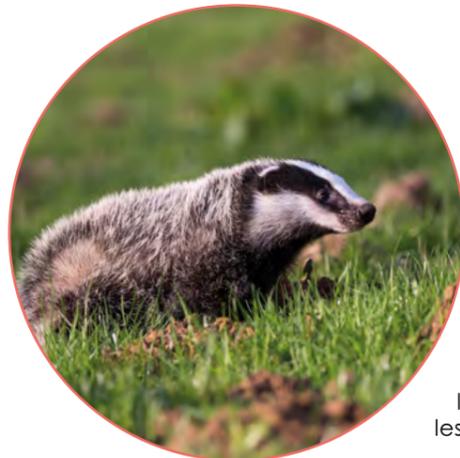
Renforcement SAGIR

C'est un fonctionnement identique de SAGIR mais avec un effort de collecte supplémentaire des animaux (sanglier, cerf, chevreuil, blaireau) sans tri préalable sur le terrain et avec la recherche systématique de la tuberculose en laboratoire.



Surveillance des blaireaux trouvés morts au bord des routes

Dans la zone tampon (voir carte annexée à l'arrêté préfectoral spécifique) le piégeage des blaireaux dans le cadre du programme SYLVATUB n'est pas prévu. Par conséquent, la collecte des blaireaux morts bord de route est renforcée dans cette zone. Les cadavres sont également collectés sur le reste du département y compris hors de la zone à risque SYLVATUB. L'OFB, les lieutenants de l'oveterie, les piégeurs et les ADA sont chargés de collecter les cadavres.



SURVEILLANCE PROGRAMMÉE

Surveillance des blaireaux autour des foyers (élevages et/ou blaireaux positifs)

Lors de la découverte d'un foyer positif plusieurs mesures sont mises en place :

- › Recensement et géolocalisation des terriers de blaireaux dans un rayon minimum de 500 mètres autour des foyers.
- › Dépopulation des terriers (piégeage avec collets) et suivi des effectifs capturés.
- › Possibilité d'utiliser des répulsifs autorisés par la DDETSPP en gueule des terriers décolonisés pour empêcher leur recolonisation.
- › Les terriers trouvés infectés les années précédentes et en cours de campagne font l'objet d'une surveillance et de prélèvements systématiques, jusqu'à disparition de tout signe d'activité autour de ces terriers.
- › Surveillance, pendant une durée minimale d'un an, de l'absence de recolonisation des terriers recensés.
- › Analyse d'une partie des animaux capturés.

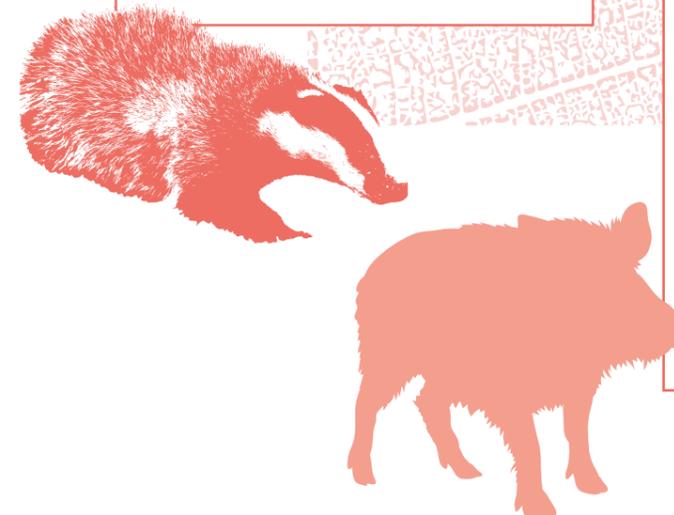
Le piégeage des blaireaux en zone infectée est encadré par un arrêté préfectoral ordonnant leur capture. Chaque louvetier sur son secteur prend en charge les opérations de piégeage en faisant appel aux piégeurs agréés pour la pose des collets. Ce n'est pas du piégeage classique à l'initiative d'un piégeur mais bien une opération de destruction encadrée par un louvetier via un arrêté préfectoral de chasses particulières.

Surveillance active sur les sangliers tués à la chasse

Un échantillon du tableau de chasse sanglier est analysé annuellement pour évaluer la prévalence de la tuberculose bovine dans la population de sanglier de la zone à risque. Pour avoir une bonne répartition de l'échantillon l'objectif est d'analyser un sanglier par commune.

La recherche de la tuberculose bovine en sérologie s'effectue en faisant un prélèvement de sang à l'aide d'un buvard spécifique. Après séchage il est envoyé directement au laboratoire.

Il n'y a pas de prélèvements effectués sur les cerfs car ils ont la faculté « d'extérioriser » cette maladie avec des lésions bien visibles (abcès, ganglions hypertrophiés). Ces lésions peuvent être facilement observées lors de l'examen initial des animaux.





Bilan du SDGC 2018-2024

Réseau SAGIR

Pour ces six dernières années, il a été analysé 175 prélèvements dont 66 lièvres (espèce majoritairement collectée en Charente).

Globalement, les mortalités sont à 41 % d'origine bactérienne (majoritaire), 27,4 % d'origine virale,

14,2% d'origine parasitaire, et 6,8 % d'origine traumatique. 10, 2% des cas sont liés à d'autres causes pour la plupart inconnues (résultats non déterminés par le laboratoire d'analyses). Concernant l'espèce lièvre, les analyses révèlent 40 cas EBHS (dont la moitié des cas en 2019), 1 cas RHDV2 (mutation VHD du lapin), 9 pasteurelloses, 5 colibacilloses, 3 pseudotuberculoses (zoonose), 3 yersiniose, 7 parasitismes (4 coccidioses, 3 strongyloses) et 3 traumatismes (2 plombs, 1 choc). Il est à noter 3 cas de tularémie (zoonose).

Réseau SYLVATUB

Depuis 2022 la surveillance programmée pour les sangliers s'effectue par sérologie à l'aide de buvards imprégnés de sang qui sont envoyés par voie postale au laboratoire d'analyses de la Charente.

Auparavant l'analyse PCR était réalisée sur les échantillons (têtes, viscères) des animaux prélevés et elle s'effectuait au laboratoire d'analyses de Dordogne.

OBJECTIF N°90



Développer des actions de vulgarisation, de prévention et des méthodes de prophylaxie pour faire progresser le suivi des zoonoses.

L'hygiène de la venaison

Les formations à l'examen initial ont été réalisées à raison d'au moins deux sessions annuelles. Comme les autres formations, elles sont gratuites. La sensibilisation aux risques sanitaires (zoonoses) et aux obligations réglementaires (examen initial, analyse trichine, collecte des viscères...) est présentée au cours des autres formations comme celles du piégeage, corvidés, directeur de battue et garde particulier. **La base des détenteurs d'appelants est révisée annuellement avec transmission à la DDETSPP16.**



OBJECTIF N°93



Conseiller les responsables des territoires de chasse dans la mise en place et l'amélioration de locaux adaptés au traitement de la venaison.

OBJECTIF N°94



Promouvoir la consommation de venaison auprès du grand public en s'associant avec des filières professionnelles.

OBJECTIF N°95



Essayer de développer un système de collecte des langues de sanglier pour l'analyse trichine et sensibiliser les chasseurs et les chasseresses à l'amélioration de la collecte.



La collecte des déchets de venaison



La mise en œuvre progressive des bacs d'équarrissage depuis 2017 a permis la couverture globale du département de la Charente pour la saison de chasse 2023-2024. **Le fonctionnement de chaque point de dépôt est pris en charge par un responsable chargé de la gestion du passage de l'équarrisseur et du suivi de l'entretien du bac. La FDC16 prend intégralement en charge la collecte et le traitement des déchets de venaison.**

OBJECTIF N°91



Conserver un réseau de collecte des déchets de venaison sur l'ensemble du département, en complétant le dispositif si nécessaire.

OBJECTIF N°92



Rechercher un partenariat pour un accompagnement financier au bon fonctionnement de la collecte et du traitement des déchets de venaison.



Focus sur les règles sanitaires encadrant la cession de la venaison aussi bien à titre gratuit que payant

- › Toute pièce de venaison mise sur le marché doit être accompagnée d'une fiche d'examen initial établie par un chasseur référent formé et agréé (formation hygiène dispensée par la FDC16). Dans le cas de la venaison de sanglier, il faut en plus procéder à la recherche préalable de la trichine par le laboratoire vétérinaire départemental. Cette recherche de trichine doit être réalisée avec la langue fraîche (non congelée).
- › Ces prescriptions sont aussi exigées dans le cas où la venaison est consommée au cours d'un repas associatif.
- › Le partage convivial du gibier entre les chasseurs et les chasseresses, leurs familles et leurs proches reste quant à lui, hors du champ d'application de toute réglementation spécifique. Mais il n'exclut pas de respecter un maximum de règles de bonnes pratiques en matière d'hygiène alimentaire (y compris l'analyse trichine).



Pour plus d'informations, consulter l'arrêté ministériel du 18 décembre 2019 relatif aux règles sanitaires.

Focus sur les bonnes conduites à tenir :

- ✓ Transport des animaux prélevés à la chasse dans des bonnes conditions d'hygiène.
- ✓ Respecter un délai d'éviscération court : 3 h maximum.
- ✓ Manipulation et éviscération avec des gants.
- ✓ Examen initial de la carcasse et des abats (poumons, cœur, foie et viscères).
- ✓ Mise au froid de la carcasse.
- ✓ Elimination des déchets de venaison (viscères, peau...) dans un bac à viscères.
- ✓ En cas d'anomalies, contacter un référent sanitaire départemental.

OBJECTIF N°96



Rappeler les conditions de traitement, de transport et de stockage de la venaison dans le respect des conditions sanitaires.

Glossaire

- AC** : Association de Chasse
ACCA : Association Communale de Chasse Agréée
ACT : Alaudidés Colombidés Turdidés
AFESVST : Association Française des Equipages de Vénérerie sous Terre
AFI : Administratif et Financier
APAC : Association des Piégeurs Agréés de la Charente
ASLN : Alliance des Sports et Loisirs de Nature
BATEN : Biodiversité, Aménagement des Territoires et Éducation à la Nature
BDF : Biche Daguet Faon
CA : Conseil d'Administration
CAD : Contrat d'Agriculture Durable
CDAF : Commission Départementale d'Aménagement Foncier
CDOA : Commission Départementale d'Orientation Agricole
CDPENAF : Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestier
CEI : Cerf Indifférencié
CETEF : Centre d'Étude Technique Environnemental et Forestier
CIPAN : Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates
CL : Chataigneraie Limousine
CLC : Comités Locaux Cynégétiques
CNB16 : Club National des Bécassiers de la Charente
CP : Confédération Paysanne
CR : Coordination Rurale
CS : Champagne et Saintonge
CTE : Contrats Territoriaux d'exploitation
DDETSPP : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations
DDT : Direction Départementale des Territoires
DGG : Dégâts et Grand Gibier
DIR : Direction
EBHS : European Brown Hare Syndrome (Syndrome du lièvre brun européen)
EPP : Echantillonnage Par Point
ESOD : Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts
FDC16 : Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente
FDGP16 : Fédération Départementale des Gardes Particuliers de la Charente
FNC : Fédération Nationale des Chasseurs
FNSEA : Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
FOS : Formations et Sanitaire
GDS : Groupement de Défense Sanitaire
GIC : Groupement d'Intérêt Cynégétique
GIFS : Groupement d'Investigation de la Faune Sauvage France
HVE : Haute Valeur Environnementale
IAN : Indice d'Abondance Nocturne
ICA : Indice Cynégétiques d'Abondance
ICE : Indicateur de Changement Ecologique
IKA : Indice Kilométrique d'Abondance
IKV : Indice Kilométrique Voiture
IN : Indice Nocturne
INE : Ingénierie Environnementale
IPA : Indice Ponctuel d'Abondance
ITD : Interlocuteur Technique Départemental
JEFS : Jachères Environnement Faune Sauvage
LDAR16 : Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche de la Charente
LGV : Ligne à Grande Vitesse
LPA : Longueur de la Patte Arrière
MAEC : Mesures Agro-environnementales et Climatiques
OFB : Office Français de la Biodiversité
PAC : Politique Agricole Commune
PAPG : Projet associatif Petit Gibier
PCR : Polymerase Chain Reaction (Technique de biologie moléculaire)
PM : Périgord et Montmorélien
PMA : Prélèvement Maximum Autorisé
RCFS : Réserves de Chasse et de Faune Sauvage
SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural
SAGIR : Surveiller les maladies de la faune sauvage pour Agir
SAU : Surface Agricole Utile
SC : Société de Chasse
SDGC : Schéma Départementale de Gestion Cynégétique
SUC : Sous Unité Cynégétique
TCS : Techniques de Conservation des Sols
TG : Terres de Groies
TR : Terres Rouges
UC : Unité Cynégétique
VHD : Viral Hemorrhagic Disease (Maladie virale hémorragique du lapin)